

En 2018, la rémunération de Jean-Pierre Denis – 1,6 millions d'€ par an – avait suscité l'émoi parmi les sociétaires. Outre le fait qu'elle était parmi les plus élevées des patrons français, elle comptait une part de variable incompatible avec les règles en vigueur au sein du Crédit Mutuel. Ce qui l'avait contraint à y renoncer. À cet épisode, a succédé le versement d'une indemnité de départ totalement disproportionnée au Directeur-Général démissionnaire en mai 2021. Au-delà des personnes, c'est tout un système opaque en matière de rémunérations au sein d'Arkéa qui apparaît au grand jour. Il est désormais urgent qu'il soit remis à plat. Parce que le Crédit Mutuel Arkéa appartient à ses sociétaires, il ne peut s'absoudre de leur rendre des comptes en matière de rémunérations.

Une démission à 5 millions d'€

Le 7 mai 2021, les sociétaires découvraient le montant des indemnités versées à l'ex-Directeur Général du Crédit Mutuel Arkéa Ronan Le Moal à son départ, à savoir un chèque de 5 millions d'€. Sans remettre en cause les qualités professionnelles de Ronan Le Moal, cette somme s'avère totalement déconnectée des réalités au regard des valeurs mutualistes.

Nouvelle équipe de direction, même dérive des rémunérations

En juillet 2021, deux mois après l'arrivée de son nouveau président, le Crédit Mutuel Arkéa publiait son rapport financier semestriel consultable via le lien ci-après.* L'affichage par le nouveau président d'une baisse globale de sa rémunération par rapport à celle de son prédécesseur (notamment via le renoncement à la part variable qui avait suscité l'émoi et posait un problème d'éthique) est un signal qui semble aller dans le bon sens. Il n'en demeure pas moins qu'il est une goutte d'eau dans un système Arkéa opaque en matière de rémunérations, et dont on ne peut que constater qu'il est toujours incontrôlable par les sociétaires et peut-être contrôlé... Parmi les nouveaux éléments qui choquent :

→ La nomination de deux nouveaux Directeurs Généraux délégués en plus de l'actuelle Directrice Générale déléguée pour une rémunération totale annuelle de 1,2 millions d'€.

Quel sens cela a-t-il d'avoir trois Directeurs Généraux délégués, en plus de la Directrice Générale, dans un groupe

de la taille du Crédit Mutuel Arkéa ? Comment ces 4 personnes se partagent-elles les rôles ? Et à qui est-ce utile ?

→ Le versement "d'indemnités d'assiduité aux conseils d'administration" aux administrateurs

Le montant de ces indemnités s'avère excessif puisqu'il varie entre 40 000 et 70 000 € par an selon les administrateurs. Pour beaucoup d'entre nous, cela correspond plutôt au salaire d'un emploi à temps complet, qu'un rôle à temps partiel comme l'est celui des administrateurs.

→ Enfin, il est regrettable de constater l'attribution d'un logement de fonction au nouveau président. Outre le fait que le prix du locatif à Brest ne justifie pas une telle prise en charge puisqu'on peut aisément se loger très confortablement pour 1500 €/mois, elle est un signal qui inquiète quant à l'implication du nouveau président auprès des sociétaires. Où sera la résidence principale du nouveau président : à Paris ou en Bretagne ? C'est d'autant plus étonnant que les ex-dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa ont agité depuis 5 ans le chiffon rouge d'une délocalisation du siège du Relecq-Kerhuon. Soyons souriant : le président va-t-il se délocaliser de lui-même ?

Quels seront désormais le rôle et le statut de Jean-Pierre Denis ?

Le nouveau président Julien Carmona a indiqué que l'ancien président Jean-Pierre Denis continuerait à le conseiller. Cette déclaration pose de nombreuses questions :

- A quel titre et avec quel contrat Jean-Pierre Denis continuera-t-il de conseiller le nouveau président ?
- Jean-Pierre Denis pourra-t-il cumuler cette fonction avec celles qu'il occupe actuellement à savoir :
 - Président de Château Calon Ségur (acquis par ses soins en 2012 pour le compte de Suravenir),
 - Président du "Comité de surveillance des terroirs" de Suravenir,
 - Administrateur de sa Caisse locale du Crédit Mutuel de Bretagne dans le Finistère-Sud.

Il convient de rappeler qu'en cohérence avec l'éthique mutualiste, Jean-Pierre Denis ne devrait pas à la fois garder des fonctions effectives au sein du Crédit Mutuel Arkéa (hors présidence d'honneur) et bénéficier d'une indemnité de départ.

Une banque qui appartient à ses sociétaires, (normalement) ça change tout

Le modèle mutualiste est différent de celui des autres banques parce qu'il n'y a pas d'actionnaire et donc pas de rémunération du capital. **Ce modèle a fait ses preuves en France où nous avons la chance d'avoir les banques les plus solides d'Europe.** Il privilégie le réinvestissement permanent des bénéfices dans l'économie réelle, au profit des sociétaires grâce à l'engagement bénévole de milliers d'élus. Or ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'actionnaires mais des sociétaires, qu'il n'y a plus de gouvernance. Les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa sont comptables devant les sociétaires : c'est cela la démocratie mutualiste. Ces sommes excessives et cette gouvernance opaque en matière de rémunérations nuisent à l'image d'une banque qui se proclame différente des autres et elles sont éthiquement incompréhensibles.

Nous attendons que le nouveau président mette bien sûr fin à cette dérive des rémunérations qui a tant choqué.

Les réunions publiques Restons Mutualistes à venir seront l'occasion d'en débattre et d'en appeler à faire revivre le mutualisme en Bretagne.